

Versement
1438 W 1 - 12

Identification :

Intitulé/ Analyse : Décisions du Président du Conseil général

Dates extrêmes : 2004 - 2005

Importance matérielle : 1,2 ml

Contexte

Service producteur : Conseil général, service de l'assemblée

N° d'entrée du versement : 55513

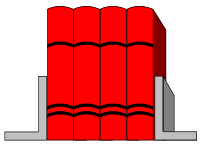
Date d'entrée du versement : 20.03.2007

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : 01/01/2055
Fin communicabilité : 01/01/2056

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : avril 2007



Présentation

Présentation du service producteur

Histoire administrative (du service)

Le Service de l'Assemblée assure la gestion de tous les documents relatifs aux séances du Conseil général et de la Commission Permanente : préparation de l'ordre du jour, enregistrement des débats et prise de notes, transcriptions et comptes rendus des délibérations, élaborations des procès-verbaux, etc…

La Commission permanente se réunit tous les quinze jours et les sessions du Conseil général ont lieu quatre fois dans l'année.

Ce service assure également les relations avec les conseillers généraux, ainsi que le suivi administratif et financier de leurs dossiers.

Présentation du contenu du versement

Ce versement concerne les arrêtés pris par le Président du Conseil général de l'Aube pour les années 2004-2005 ; le registre récapitulatif concernant ces mêmes arrêtés a également été versé.

Mode de classement adopté par le service versant

Les arrêtés sont classés chronologiquement (par numéro d'enregistrement), sans distinction des arrêtés relatifs au personnel.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

Le code du patrimoine (livre II) fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne.
Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Les arrêtés relatifs au personnel (mise en temps partiel, mise en congé de maternité ou de maladie…) sont des documents administratifs susceptibles de mettre en cause le secret de la vie privée des agents qu'ils concernent. Aussi, ne sont-ils communicables qu'aux seuls intéressés. Pour les tiers, la communicabilité est portée à 50 ans à compter de la date du document.

Pour une demande précise, prendre l'attache du président de salle.

Les autres arrêtés sont librement communicables et publiés, à ce titre, au Recueil des Actes Administratifs du Département (le RAA du Département est coté en série 6K).

1438 W 1 - 12 DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL : ARRETES

1438 W 1	Arrêtés n°1 - 399	2004 - 2004
1438 W 2	Arrêtés n°400 - 899	2004 - 2004
1438 W 3	Arrêtés n° 900 - 1649	2004 - 2004
1438 W 4	Arrêtés n° 1650 - 2099	2004 - 2004
1438 W 5	Arrêtés n° 2100 - 2699	2004 - 2004
1438 W 6	Arrêtés n° 2700 - 2852	2004 - 2004
1438 W 7	Arrêtés n° 1-570	2005 - 2005
1438 W 8	Arrêtés n° 571 - 1199	2005 - 2005
1438 W 9	Arrêtés n° 1200-1649	2005 - 2005
1438 W 10	Arrêtés n° 1650-2180	2005 - 2005
1438 W 11	Arrêtés n° 2181-2505	2005 - 2005
1438 W 12	Arrêtés : registre d'enregistrement	2004 - 2005